

Charte internet et droit à l'image

Elèves de 1P et 3P

Accès à internet à l'école

L'objectif de cette partie de la charte est de définir clairement les conditions d'utilisation d'internet dans le cadre de l'école.

1. En classe, l'accès à internet n'est autorisé qu'en présence d'un-e enseignant-e.
2. L'accès à internet passe par un « filtre de contenu », mis en place par le canton, afin de limiter l'accès à des contenus inappropriés.
3. Internet est utilisé à des fins pédagogiques.
4. Toute utilisation d'internet respecte les droits d'auteur et copyright en vigueur, ainsi que le droit à l'image.

Site internet www.epnyonleman.ch

Outre les informations utiles concernant l'école, le site internet www.epnyonleman.ch met à disposition des parents et élèves, dans des sections protégées, des travaux en lien avec les TIC et des photos ou vidéos (ci-après « images ») prises lors des principaux événements de l'école.

L'objectif de cette partie de la charte est de définir clairement les conditions dans lesquelles ces images sont publiées sur le site internet de l'école.

1. Les parents et responsables sont en droit de refuser la publication d'images de leur enfant sur le site internet de l'EP Nyon Léman. L'élève est en droit de refuser la publication de son image sur le site internet.
2. Les galeries d'images sont réservées aux ayants-droits et sont accessibles au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe mis à disposition par l'école.
3. Les images de groupes sont privilégiées aux portraits.
4. Dans tous les cas, il est impossible de faire le lien entre l'image d'un élève et son nom et/ou prénom.
5. L'élève et/ou ses parents peut, à tout moment, demander à ce que son image soit retirée du site internet.
6. Les contenus et images sont protégés par un copyright. Toute reproduction d'une partie ou de l'intégralité des images sur n'importe quel support ou média est formellement interdite sans autorisation des ayants-droits.

Droit à l'image

En droit suisse, le droit à l'image est un droit de la personnalité, soit un droit absolu, protégé par l'article 28 du code civil.

L'objectif de cette partie de la charte est de définir clairement la notion de droit à l'image dans le cadre scolaire, notamment dans le cas d'images prises par des élèves ou des tiers (accompagnant-e-s, parents accompagnants) lors d'activités pédagogiques, de sorties ou de camps.

1. Les images prises dans le cadre scolaire, que cela soit par les enseignant-e-s, responsables, accompagnant-e-s, parents accompagnants ou élèves, ne peuvent être utilisées que dans le cadre scolaire (publication protégée sur le site internet de l'EP Nyon Léman, utilisation à fin pédagogique ou sociale dans le cadre de la classe, de l'école ou de l'établissement) et/ou familial.
2. L'autorisation des parents ou responsables est requise pour l'utilisation dans le cadre privé (notamment pour leur publication sur les réseaux sociaux) d'images prises dans le cadre scolaire par des élèves ou des tiers.
3. Les collaborateurs-trices de l'établissement respectent strictement le droit à l'image de leurs élèves et collègues. Leur responsabilité n'est toutefois pas engagée en cas de violation du droit à l'image par des élèves ou des tiers.

Le-la soussigné-e, représentant-e légal-e / les soussigné-e-s, représentant-e-s légaux-légales de

l'élève (nom et prénom) _____ Classe : _____ déclare / déclarent :

- avoir pris connaissance de cette charte et de ses conditions ;
- autoriser la prise d'images de son / leur enfant dans le cadre scolaire, et leur utilisation dans le cadre scolaire (publication protégée sur le site Internet de l'EP Nyon Léman, utilisation à fin pédagogique ou sociale dans le cadre de la classe, de l'école ou de l'établissement) ;
- s'engager à respecter le droit à l'image des élèves et collaborateurs de l'EP Nyon Léman en s'abstenant de publier toute image sans autorisation des ayants-droits ;
- veiller à ce que son / leur enfant respecte le droit à l'image des élèves et collaborateur-trice-s de l'EP Nyon Léman

Lieu et date :

Signature(s) :

Pour toute question ou en cas de refus, s'adresser à la Direction (022 557 55 55), ep.nyonleman@vd.ch